

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 27 AOUT 2020

Conseil + secrétaire + 53 personnes.

Après les débats de l'assemblée bourgeoisiale, le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée municipale des comptes 2019 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nouveaux arrivants pour cette première assemblée de l'année.

En ces temps perturbés en raison de la pandémie de corona virus, la salle de gym a été aménagée au mieux pour réceptionner les citoyennes et citoyens et pour respecter les directives sanitaires en vigueur. Des masques et du produit sont disponibles à l'entrée de la salle.

Pour la 1^{ère} fois depuis la nuit des temps, il ne sera pas servi de verre de l'amitié en fin d'assemblée. Il remercie d'avance les citoyennes et citoyens pour leur compréhension. Une liste des présences a été établie et les bulletins de vote distribués à l'entrée de la salle.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule des comptes, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyennes et citoyens.

Il propose les mêmes scrutateurs qu'à l'assemblée bourgeoisiale, soit M. Paul-Henri FRANCEY et Mme Jeanne Elise TORRENT. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est ainsi valablement constituée et peut par conséquent délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019
2. Présentation des comptes 2019
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2019 et décharge aux organes responsables
5. Modification partielle du PAZ et du RCCZ pour le couvert communal
6. Commission citoyenne : Résultat du questionnaire
7. Divers

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune comme pour la dernière assemblée de manière à ce que chaque citoyenne et citoyen puisse en prendre connaissance.

A l'unanimité des personnes présentes l'assemblée n'en demande pas la lecture.

L'assemblée n'ayant ni remarques, ni questions à formuler, il demande aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à la majorité des personnes présentes, une personne s'abstient.

Le Président remercie le secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal.

2. Présentation des comptes 2019

Les comptes présentés ont été établis par le secrétaire communal et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances le 16 juin et approuvés en séance du conseil du 23 juin dernier.

Chaque ménage a reçu un fascicule des comptes avec un message introductif détaillé, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance.

Le Président indique que l'exercice 2019 a été influencé par certains retards dans la facturation et/ou la réalisation de projets.

Le secrétaire trésorier donne connaissance sous forme de diapositives des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement, du détail des principaux investissements, de l'aperçu du compte administratif, du compte financier, des amortissements ainsi que du bilan.

Il présente ensuite les différents indicateurs financiers, à savoir le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, le taux des amortissements ordinaires, l'endettement net par habitant ainsi que le taux de volume de la dette brute.

La marge d'autofinancement de Fr. 898'240.29 ne permet pas de couvrir les amortissements légaux, le capital diminue à Fr. 6'393'050.13 et le résultat dégage un excédent de charges de Fr. 72'597.12, toutefois inférieur aux prévisions budgétaires. La marge d'autofinancement ne couvre pas non plus les investissements nets consentis de Fr. 1'641'837.41 et la fortune diminue de Fr. 743'117.12 pour atteindre un actif circulant de Fr. 78'238.-. L'endettement net de la commune est toujours nul.

Le Président remercie le secrétaire comptable pour cette présentation et met ensuite les comptes en discussion.

Un citoyen souhaite connaître le montant de taxes de séjour forfaitaire reversé à Anzère tourisme SA.

Le président précise que le montant de taxes forfaitaires encaissées par la commune et rétrocédées à Anzère tourisme s'élève pour une année complète à environ Fr. 380'000.-.

Il précise que pour l'exercice 2019 Anzère tourisme a participé à hauteur de Fr. 40'000.- à la mise en place et la facturation de cette nouvelle taxe.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président passe la parole au réviseur.

3. Rapport du réviseur

Le rapport complet fait partie intégrante du fascicule des comptes. Le réviseur M. Bernard CHABBEY de Nofival SA donne par conséquent lecture de l'essentiel de celui-ci.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration fiduciaire - commune.

4. Adoption des comptes 2019 et décharge aux organes responsables

A la majorité des personnes présentes moins une abstention l'assemblée approuve les comptes et le rapport du réviseur et donne décharge aux organes responsables. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance ainsi que tous les membres du Conseil pour le soin qu'ils mettent à traiter leurs tâches dans le respect du budget dans le cadre de leurs commissions.

5. Modification partielle du PAZ et du RCCZ pour le couvert communal

Le Président rappelle qu'il y a bientôt 10 ans, l'assemblée primaire avait donné son accord pour le développement d'un projet de couvert communal et bourgeoisial sur les hauts de la zone à bâtir, en lisière de forêt, à proximité de l'observatoire d'Arbaz.

Ce projet est resté en plan pour plusieurs raisons, l'opposition farouche de propriétaires de résidences secondaires et le fait qu'entre le dépôt du projet et son traitement, les principes de gestion et de compensation du territoire liés à l'application de la LAT sont entrés en vigueur.

Bien que ce projet demeure attractif, il nécessite actuellement la compensation de 3000 m² à ôter de la zone à bâtir existante en plus des investigations à mener pour lutter contre les opposants.

Le canton par son service des communes, demande maintenant, comme ce projet est demeuré en suspens durant ces années, que l'assemblée primaire se prononce sur la poursuite ou non du traitement de ce dossier.

Pour sa part, le Conseil communal est persuadé qu'un couvert a toujours sa raison d'être. Toutefois, les idées évoluent, les bases légales et les priorités également.

Actuellement en pleine réflexion sur le projet de révision du PAZ et RCCZ, le Conseil communal doit se battre pour trouver des hectares à dézoner et n'a pas de solution idéale pour compenser 3000 m² supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle il propose de renoncer pour le moment à cette modification partielle du PAZ et RCCZ et de réfléchir dans le cadre de la révision actuelle du PAZ et du RCCZ à l'intégration ou non d'une surface dédiée à un couvert communal et bourgeoisial.

Avant de se déterminer sur ce point de l'ordre du jour, il passe la parole à l'assemblée.

Un citoyen souhaite connaître l'utilité d'un couvert communal.

Le Président indique que c'est en endroit mis à disposition des sociétés locales, des citoyennes et citoyens et, de toutes autres personnes pour des réunions, fêtes de familles, anniversaires, etc...

Un autre citoyen rappelle que lors des ateliers participatifs il avait été proposé à plusieurs reprises de concentrer toutes les activités au stade des Gonces, disposant déjà d'un petit couvert, d'une buvette et de toilettes.

Le Président précise que le Conseil communal y a pensé mais a finalement opté pour Procatrué pour une question de nuisances liées au bruit.

Certes le terrain des Gonces et/ou du tennis pourraient convenir, mais avec un règlement fixant des heures strictes de fermeture afin d'éviter toutes plaintes du voisinage.

Un citoyen estime que laisser tomber ce projet, c'est finalement donner raison aux opposants.

Un autre citoyen rappelle que ce terrain de Procatrué avait déjà été réservé il y a 40 ans. Il est favorable à condenser les activités au terrain des Gonces. Il ne comprendrait pas qu'on puisse demander à des propriétaires de terrain à bâtir de laisser tomber leurs biens et que d'un autre côté la commune dézone 3'000 m² supplémentaires pour construire un couvert.

Un citoyen propose de développer l'existant, soit au site du tennis qui vient d'accueillir une nouvelle association, soit au terrain des Gonces.

Le Président prend note de ces remarques et propositions et précise que les sites du tennis et des Gonces sont déjà sis en zone d'utilité publique. Il serait par conséquent plus facile, si le plan d'urbanisation le permet, d'y construire un couvert.

Un citoyen demande quels montants ont déjà été engagés pour ce projet de couvert à Procatrué.

Le Président précise qu'à part du temps, grâce à M. Feu Germain Quiquerez qui a réalisé les plans à bien plaisir, peu de coûts sont à déplorer si ce n'est quelques frais d'avocat.

L'assemblée n'ayant plus de question, il demande aux personnes présentes qui approuvent la proposition du Conseil communal de renoncer au projet de modification partielle du PAZ et du RCCZ, dans le cadre du projet de couvert à Procatrué, de se prononcer par mains levées.

A la majorité des personnes présentes, 2 oppositions, 6 abstentions, l'assemblée accepte la proposition du Conseil.

6. Commission citoyenne : Résultat du questionnaire

Le Président rappelle que la population a été invitée, il y a plus d'une année, à remplir un questionnaire émanant des travaux de la commission citoyenne. Les résultats sont connus et sont présentés ce soir par M. Philippe CARROZ, président du COPIL et M. Yves LORETAN, Conseiller, qui ont principalement œuvré au dépouillement des formulaires rendus.

M. Philippe CARROZ explique que, vu les questions avec réponses à possibilités multiples, le processus de dépouillement a été plus long que prévu. Il remercie tous les membres des quatre commissions et informe que le résultat de ce questionnaire pourra être consulté sur le site de la commune.

M. Yves LORETAN présente les résultats au moyen de slides. Ils se détaillent en résumé comme suit :

236 questionnaires ont été retournés sur plus de 800 envoyés. La répartition hommes / femmes est quasi identique et toutes les tranches d'âge sont représentées.

Toutes les catégories socio-professionnelles ont répondu, les retraités et les employés sont toutefois plus nombreux. Les raisons principales du choix de notre commune sont la qualité de vie et environnementale.

Une large majorité des gens se sentent bien à Arbaz, y sont bien intégrés et leurs enfants aussi, ils y entretiennent des liens, s'y voient toujours y habiter et proposeraient d'y habiter.

Les restaurants, la banque et la poste sont importants à leurs yeux. La majorité des gens connaissent les diverses sociétés culturelles et sportives de la commune. Ils participent principalement aux activités de l'espace culturel, du ski-club, aux lotos, aux randonnées et au marché bio, par contre une minorité est membre d'une société.

Une majorité soutient le projet de liaison plaine-montagne et développerait le projet de nouvelle télécabine et de navette autonome. Ils relèvent que l'offre et l'utilisation des cars postaux est insuffisante.

Une majorité est favorable, pour les points les plus importants, au maintien de la tranquillité de la faune, à conserver l'harmonie du village et du paysage et à la sécurisation de la cour d'école.

Une majorité a un intérêt à développer les initiatives citoyennes et à créer une agora.

Au sujet de l'intercommunalité, 25% n'ont pas répondu, 14% seraient favorables à une étude, 28% à une réflexion et 22% y voient peu ou pas d'intérêts.

Au sujet d'une fusion, 25% n'ont pas répondu, 14% seraient favorables à une étude, 23% à une réflexion et 38% y voient peu ou pas d'intérêts.

La majorité reconnaît une bonne qualité d'information de la part de l'administration et des sociétés locales.

Le Président remercie Philippe & Yves pour tout le travail accompli.

Ces réponses indiquent certaines tendances qui correspondent à des options qu'a prises le Conseil, notamment dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de la Chujale.

Il souligne qu'un tel exercice devrait être reconduit avec si possible plus de participation afin de connaître les souhaits et désirs réels de la population et non seulement d'une partie de celle-ci.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen, bien qu'il ait compris que le projet du centre du village soit en cours et que l'entrée du village sera améliorée d'ici 2025, se demande à quoi va servir finalement ce sondage.

Le Président relève que le Conseil doit se faire une réflexion sur ce questionnaire qui ne restera pas lettre morte. Il a entre autres constaté que la qualité de vie dans notre commune était très appréciée et que les citoyens souhaitaient plus s'impliquer dans la gestion de la commune.

7. Divers

Le Président informe que le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter de la problématique de la LAT et que le sujet n'est pas de tout repos.

Le service du développement territorial s'est prononcé sur le premier projet de périmètre d'urbanisation et demande un effort supplémentaire.

Pas moins de 15 rapports complémentaires devront encore être révisés ou nouvellement réalisés. Ces études permettront de définir les secteurs où des constructions sont possibles et d'autres où des restrictions ou des impossibilités de construire seront malheureusement ordonnées.

Le processus engagé suit son cours, mais il y a encore beaucoup de travail avant de véritablement pouvoir publier une information complète à la population.

Toutefois, le Conseil reste à l'écoute et à disposition de chaque citoyen pour répondre de manière individuelle aux demandes, même si ce n'est pas de gaité de cœur qu'il doit parfois dire non.

Il profite de l'occasion qui lui est encore donnée pour remercier l'ensemble des collaborateurs de la commune ainsi que ses homologues des communes voisines avec qui il a extrêmement bien collaboré durant la période COVID. Grâce et au travers de l'Etat-major en cas de catastrophe, les 3 communes se sont réunies et ont collaboré avec M. Christophe BALET, chargé de sécurité, afin de gérer toutes les informations et la mise en place des plans pandémies.

Dans cette phase très sensible de reprise des écoles et autres activités et au vu de la recrudescence des cas de Covid, les communes ont décidé de remettre une boîte de 50 masques à chaque jeune de 15 à 25 ans. Ce sont donc presque 1'000 jeunes qui pourront se procurer ces masques aux administrations de leur commune sur présentation de leur carte d'identité.

Il espère en tous les cas que la fameuse 2^{ème} phase de pandémie restera de faible ampleur et encourage toutes les familles à rester vigilantes et prudentes.

Notre commune s'en est très bien sortie ce printemps et jusqu'à maintenant, alors il pense que le sérieux et la prudence de notre population permettra de passer outre cette nouvelle phase.

Il laisse maintenant la parole à l'assemblée et tentera avec ses collègues de répondre au mieux aux questions ou remarques.

Un citoyen rappelle que la commune d'Arbaz a refusé que des élèves poursuivent leur scolarité au C.O. d'Ayent, or il sait que 3 élèves vont effectuer leurs classes au C.O. d'Ayent. Il souhaite savoir si tous les parents d'élèves peuvent choisir dans quel cycle ils souhaitent scolariser leurs enfants et demande, si ce n'est pas le cas, de trouver une solution pour que les enfants scolarisés à Sion n'aient plus besoin de se lever à 06h00.

Le Président indique que la commune a donné la possibilité aux 4 élèves d'Arbaz scolarisés en 7 et 8 H à Ayent de poursuivre leur scolarité au C.O. d'Ayent. Toutefois le C.O. de Sion a rappelé qu'une convention nous liait et qu'il autorisait à titre exceptionnel cette possibilité pour ces 4 élèves.

Malgré cela, tout dernièrement, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande de parents de 3 élèves qui souhaitaient scolariser leurs enfants au C.O. d'Ayent.

Le Conseil ne comprend pas cette décision qui ouvre la porte à une scolarisation à la carte et risque de mettre en péril les écoles communales et les conventions existantes.

Notre commune ne peut toutefois pas faire recours contre cette décision.

Concernant les horaires de bus, c'est une bataille annuelle pour retarder les cars postaux le matin, mais CarPostal doit jongler avec la poste de Sion et les horaires des CFF. D'autre part la ligne Anzère – Arbaz – Sion passe par Savièse pour décharger les Monts et CarPostal n'y déroge pas.

Un citoyen demande qui prend en charge les frais de déplacements. Il se pose la question de savoir ce que va faire notre commune à Ayent. A son avis, les élèves d'Arbaz doivent être scolarisés à Sion. Il pense que CarPostal doit intensifier ces horaires. Il rappelle qu'il y a 60 ans, le trajet durait 30 minutes et qu'il dure aujourd'hui 50 minutes en passant par Savièse.

Le Président indique que la position du Conseil est ferme et qu'une convention nous lie avec les C.O. de Sion. Toutefois, il sait que la population est très divisée quant à une scolarisation sur Sion ou sur Ayent.

Un citoyen fait savoir qu'une course spéciale (doublure en ligne directe) a été mise en place par CarPostal à midi et le soir, course qui n'est pas ou très peu utilisée !

Un autre citoyen indique que ses enfants et plusieurs autres ont eu la chance d'être scolarisés à Ayent dans le cadre de sport/étude et que tout s'est très bien passé.

Un citoyen confirme que le C.O. d'Ayent a été reconnu comme centre de sport/étude et offre diverses facilités pour les sportifs, mais que cette possibilité ne concerne pas les autres élèves. Il relève que lors des ateliers participatifs, il a été demandé d'améliorer la mobilité pour aller sur Sion et fait remarquer que si les élèves sont scolarisés sur Ayent, CarPostal va encore réduire ses horaires.

Un autre citoyen est dérangé par cette possibilité d'école à la carte qui part finalement dans tous les sens pour le confort personnel des parents finalement.

Une citoyenne qui a ses enfants qui ont été scolarisés au C.O. d'Ayent et au C.O. de Sion, constate que tout s'est bien passé sans problème particulier dans les deux C.O. Elle est aussi d'avis qu'un horaire raisonnable doit être trouvé le matin.

Le Président rappelle que la ligne Sion – Savièse – Arbaz – Anzère est subventionnée par la Confédération et le Canton. La ligne entre Arbaz et Ayent est en totalité à la charge des communes, de même que la course supplémentaire du soir entre Grimisuat et Arbaz, qui coûtent Fr. 60'000.-.

L'Agglo Valais central réalise une étude sur la mobilité. La loi sur les transports va être modifiée et par conséquent les subventions aussi. La commune va essayer d'intégrer ces courses spéciales dans les lignes officielles.

Un citoyen relève que la route de Freina est en mauvais état. Il l'a signalé à la commune. Une entreprise connue dans la région a réalisé des travaux non conformes aux règlements en vigueur et est par conséquent responsable de ces dégâts qui ont nécessité l'intervention d'un camion-pompe pour déboucher les canalisations d'eaux claires.

Il estime que ce n'est pas à la commune de prendre en charge ces frais et souhaite savoir s'il y a encore un espoir que ce constructeur remette en état cette route.

Le Président rappelle que la commune accorde des dérogations pour le passage de véhicules de plus de 18 tonnes. Toutefois, si des dégâts sont constatés par la suite, elle exige la remise en état.

Pour le cas précis, il ne pense pas pouvoir demander 5 ans après une remise en état.

Le Conseil a essayé de trouver une solution pour le passage de véhicules lourds lors de nouvelles constructions (taxe supplémentaire, etc...) sans réel succès. Le canton encaisse une taxe RPLP qui n'est pas reversée aux communes.

Un citoyen rappelle que lors d'une précédente assemblée primaire, un citoyen avait relevé que les coûts pour la charpente du dépôt des travaux publics dépassaient les budgets à hauteur de 75%. Il souhaite avoir des informations à ce sujet et savoir si d'autres postes ont été supprimés et/ou négligés.

Le Président confirme que rien n'a été négligé, le local du feu n'a pas été équipé, tel que prévu, car il n'a pas été validé par le canton. Mais ce volume reste à disposition de la commune, ce qui augmente donc le volume initial du dépôt des TP. Il précise qu'il y a bien eu un dépassement pour la charpente et que c'est une soumission réalisée sur un plan de faible échelle qui en est la cause, d'une part et la suppression des piliers centraux dans la halle du dépôt d'autre part. D'autres frais en lien avec l'équipement de la déchetterie et du raccordement électrique du dépôt sont intégrés aux coûts globaux de construction. Ainsi le budget global sera respecté dans les normes usuelles.

Ce même citoyen estime que les membres du Conseil, dont certains sont du métier, auraient dû se rendre compte de cette problématique.

Le Président indique que le Conseil ne peut pas être rendu responsable. En effet, ce sont les architectes et les ingénieurs mandatés qui sont responsables.

Un citoyen demande si le chiffre articulé de 75% de dépassement est bien réel.

Le Président n'a plus le montant en tête, mais ce chiffre est exagéré. Il propose à ces deux citoyens d'organiser une rencontre avec les architectes afin qu'ils puissent avoir connaissance du budget prévu et des coûts réels.

Un citoyen relève que des panneaux d'indication de chemins pédestres ont disparu. Il souhaite savoir qui en est responsable, et si c'est bien Valrando qui décide des chemins pédestres sur le territoire de notre commune.

Le Président indique qu'il y a effectivement une collaboration entre les communes et Valrando. Il explique que tous les panneaux de signalisation seront changés sur le territoire communal. La politique de Valrando est de ne baliser que les chemins officiels ce qui rend difficile le marquage des anciens chemins au moyen de la même signalétique. Il se renseignera au sujet des panneaux disparus et informera les citoyens à ce sujet.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée, non sans remercier les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur participation active dans les débats.

La fin d'une législature approche, cela veut entre-autre dire que les prochaines assemblées primaires se tiendront d'ici fin février 2021. D'ici là il souhaite à chacune et chacun la meilleure des santés.

Il souhaite une belle campagne électorale à chaque candidate et candidat, espère que cela se passera dans le respect et l'estime mutuels pour assurer à notre commune et bourgeoisie un avenir harmonieux et serein.

Il demeure avec ses collègues à disposition des citoyennes et citoyens pour tout renseignement complémentaire ou sur un sujet qui leur tiendrait particulièrement à cœur.

Il souhaite à toutes et tous une très belle fin d'été et que l'ensemble des citoyens ne soit pas trop affecté par la pandémie actuelle.

Le Président

Le Secrétaire